

Décembre 2025

Règlement officiel du Jeu Gîtes de France en Bretagne
CALENDRIER DE L'AVENT 2025

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Organisateur principal :

SAS Gîtes de France en Bretagne - 5 rue Alexander Fleming CS 60420 - 22194 PLERIN CEDEX
02 57 18 00 00 – contact@gites-de-france-en-bretagne.com
N° SIRET 532 654 696 00014

Co-Organisateurs :

Association Gîtes de France Côtes d'Armor – 5 rue Alexander Fleming – 22000
Plérin Association Gîtes de France Ille et Vilaine – 107 av. H. Fréville – 35200 Rennes
Association Gîtes de France Morbihan – 19 Rue du Danemark – 56400 Auray

La SAS Gîtes de France en Bretagne ainsi que les associations des Gîtes de France 22, 35 et 56, organisent un jeu qui aura lieu du dimanche 1^{er} décembre au mercredi 25 décembre 2025.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est accessible sur le site <https://avent.mygitesbreizh.com/>. Il s'agit d'un calendrier de l'avent : chaque jour un lot différent sera mis en jeu.

Pour s'inscrire et participer au tirage au sort, chaque joueur devra remplir le formulaire disponible sur le site <https://avent.mygitesbreizh.com/> (un seul formulaire par foyer).

La participation au jeu-concours est gratuite, sans obligation d'achat et n'est pas réservée à des clients. Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée par jour, soit une seule participation par email. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la SAS Gîtes de France en Bretagne, des associations Gîtes de France 22, 35 et 56, ainsi que les membres de leur famille.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile; tout gain obtenu de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du jeu, d'intrusion, ou de tentative d'intrusion, d'actes de piratage sur les serveurs ou le site de l'organisateur, sera annulé par l'organisateur, qui se réserve tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude. La participation au jeu et au tirage au sort entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse du tirage au sort nadege@gites-de-france-en-bretagne.com.

ARTICLE 3 : DÉTERMINATION DU GAGNANT

Chaque jour, un ou plusieurs lots est/sont mis en jeu au tirage au sort. Les gagnants des divers lots seront désignés par tirage au sort parmi les personnes ayant correctement rempli le formulaire du jeu. Le tirage au sort aura lieu automatiquement toutes les nuits à minuit parmi les participants de la journée. Les gagnants seront prévenus par email dans la journée qui suit le tirage au sort. Ils recevront ensuite par le partenaire ou la SAS Gîtes de France en Bretagne leur(s) lot(s), par mail ou par courrier, au plus tard 30 jours après la fin du tirage au sort. Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à : nadege@gites-de-france-en-bretagne.com.

En plus des lots du tirage au sort, les participants peuvent recevoir à la validation de leur

inscription un bon « Frais de Dossier offerts ». Ces bons sont distribués aléatoirement et sont à faire valoir si réservation auprès de la centrale de réservation SAS Gîtes de France en Bretagne avant le 31 janvier 2026.

1

ARTICLE 4 : DOTATION

A recevoir à l'inscription au jeu

Nom des partenaires Lots à gagner	
Gîtes de France en Bretagne	Bon "Frais de dossier offerts" valable pour toute nouvelle réservation d'une semaine minimum à partir du jour du gain jusqu'au 31/01/2026

A gagner au tirage au sort

Jour	Partenaire	Lots
1	Corsaire Aventure	2 entrées gratuites tout public
2	Grand Aquarium Saint-Malo	2 places adultes
3	Cobac Parc	2 entrée adultes
4	Terre de Sel	2 entrées offertes pour une visite guidée pour l'année 2026
5	Gîtes de France en Bretagne	1 livre "Ailleurs en France" édition 70 ans GDF
6	Loriginal location	bon cadeau pour 1 personne pour un circuit en trottinette électrique tout terrain d'1h30, d'une valeur de 40 euros. valable 1 an
7	Land aux Lutins	4 billets d'entrée au parc Land aux lutins
8	Gîtes de France en Bretagne	1 livre "Ailleurs en France" édition 70 ans GDF
9	Izenah Croisières	Deux billets pour une escale sur l'Île aux Moines suivie d'un tour du Golfe du Morbihan commenté de 2H.
10	Kingoland	Pack duo (2 entrées) valable pour la saison 2026
11	La Ferme d'antan	Une entrée adulte et une enfant offerte pour la saison 2026 valable d'avril à fin octobre
12	Vedettes du Golfe	2 billets de courtoisie valables toute la saison 2026 (avril - octobre) pour une traversée A/R journée vers Houat ou Hoëdic.
13	Avel char a voile	une séance d'une heure de char a voile pour une personne
14	Parc de loisirs La balade du Père Nicolas	Une carte cadeau famille pour 2 adultes et 2 enfants valable jusqu'au 20 septembre 2026
15	Maison Yves Rocher	1 coffret produit Yves Rocher et 2 places pour la visite du Musée Immersif
16	Gîtes de France en Bretagne	1 livre "Ailleurs en France" édition 70 ans GDF

17	Compagnie du Golfe	2 Croisières Golfe du Morbihan avec une escale (Île aux Moines ou Arz) Valables pendant la saison 2026 (avril - octobre)
18	Gîtes de France en Bretagne	1 livre "Ailleurs en France" édition 70 ans GDF
19	Parc de Branféré	2 invitations adulte valable sur la saison 2026
20	Centre de découverte du son	2 entrées enfants gratuites
21	Tropical parc	crayon, carnet , coffret cadeau 2 entrée gratuite à Tropical parc valable en 2026
22	TY BAGOU	Carte cadeau location 2h valeur 95 euros Valable 2026
23	Gîtes de France en Bretagne	1 livre "Ailleurs en France" édition 70 ans GDF
24	Gare de Gouarec Vélorail du Kreiz Breizh	Un aller/retour en vélorail pour 4 personnes durant la saison 2026
25	Gîtes de France en Bretagne	Chèque cadeau de 150 euros à valoir sur un séjour dans un hébergement au choix dans l'un de nos 3 départements - validité 2026

Ces gains ne pourront en aucun cas être échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur prix, ils n'auraient droit à aucune compensation de la part des organisateurs.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants seront informés par mail de leur gain dans la journée suivant la date d'attribution des cadeaux. Avant la remise du lot, le gagnant devra justifier de son identité. Par ailleurs, les 3 associations 22, 35 et 56 ou la SAS Gîtes de France en Bretagne ne pourront être en aucun cas tenus responsables en cas d'erreur ou de non-distribution de l'avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à internet ou d'une erreur de saisie de son mail par le participant au jeu.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession des organisateurs ou de leurs prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants. Les lots non réclamés 30 jours après la date de fin du tirage au sort seront alors déclarés comme perdus et ne seront pas remis en jeu. Les informations communiquées par le participant lors de son enregistrement au tirage au sort seront utilisées à des fins liées directement au tirage au sort et ne seront pas communiquées à des tiers sans permission préalable dudit participant.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Les 3 associations et la SAS Gîtes de France en Bretagne dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès au jeu sur le serveur ou le bon déroulement du tirage au sort. Si des circonstances l'exigeaient, les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu, sans que leur responsabilité puisse être engagée par ce fait. Enfin, les 3 associations et la SAS Gîtes de France en Bretagne déclinent toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Toute modification des termes et conditions du présent règlement, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion du jeu.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute personne utilisant un robot ou tout autre programme informatique destiné à simuler une participation par une personne physique sera considérée comme fraudeur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ou du tirage au sort.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent tirage au sort sont traitées conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse du jeu à nadege@gites-de-bretagne.com.

Les données fournies pour la gestion du Jeu sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et à leur dotation le cas échéant.

ARTICLE 9 : GRATUITÉ DU JEU & ENVOI DU RÈGLEMENT

La participation à ce tirage au sort est gratuite, sans obligation d'achat.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à nadege@gites-de-bretagne.com. Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la SAS Gîtes de France en Bretagne, dans le respect de la législation française. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'une semaine après la clôture du jeu.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation ou adaptation de tout ou partie des éléments du site internet et de tout autre support de communication publicitaire servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

ARTICLE 11 : PUBLICATION DU GAGNANT

Les gagnants autorisent d'ores et déjà les 3 associations et la SAS Gîtes de France en Bretagne à publier, dans le cadre de la publication des résultats, son nom, quel qu'en soit le support, sans que cela lui confère droit à une rémunération, indemnisation ou un quelconque avantage autre que l'attribution du lot.